

Dossier des Droits de l'homme

Le Maroc vient de montrer sa détermination de clore définitivement le dossier des droits de l'homme "en favorisant le règlement extra-judiciaire équitable, et en veillant à ce que les préjudices du passé soient réparés et les blessures pansées".

C'est ce qui ressort d'un discours prononcé par le Roi du Maroc, le 7 janvier 2004, à l'occasion de la cérémonie d'installation de "la Commission Equité et Réconciliation" présidée par le Souverain marocain qui a souligné que la clôture de ce dossier interviendra "dans le cadre d'une approche globale, audacieuse et éclairée, fondée sur l'équité, la réhabilitation et la réintégration, outre la volonté de tirer les enseignements qui s'imposent et d'établir les faits".

Le Souverain a précisé que l'objectif de cette démarche est de faire en sorte que "les Marocains se réconcilient avec eux-mêmes et avec leur histoire, qu'ils libèrent leurs énergies, et qu'ils soient partie prenante dans l'édification d'une société démocratique et moderne, gage de prévention de toute récidive".

A propos des efforts déployés par le Maroc pour la promotion des droits de l'homme, le Souverain a relevé que le Royaume "a pu instituer, avec sagesse et courage, un modèle qui lui est propre et qui lui a permis de réaliser d'importants acquis, dans le cadre de la pérennité de sa Monarchie démocratique et constitutionnelle, qui est le garant de l'inviolabilité de l'Etat et des Institutions, ainsi que de la dignité et des libertés des citoyens". Il a aussi affirmé que la démarche ainsi adoptée s'est notamment matérialisée par "la grâce accordée aux détenus politiques, la régularisation de leur situation professionnelle et administrative, le retour des exilés et expatriés, l'indemnisation des victimes des détentions arbitraires et des disparitions forcées, ainsi que les recherches sur le sort des personnes portées disparues".

Après s'être félicité de l'"action louable" entreprise par l'Instance indépendante d'arbitrage "en matière d'indemnisation pour préjudices matériels et moraux subis", et qui a permis au Maroc de "réaliser des avancées significatives, reconnues aux plans national et international", le Souverain s'est dit persuadé que la Commission Equité et Réconciliation parviendra "à rétablir les victimes dans leur dignité, à apporter reconfort à leurs familles et à réaliser la réconciliation apaisante", en consolidant les acquis pour aboutir "à un règlement juste et équitable, humain, civilisé et définitif de ce dossier".

Mohammed VI a affirmé dans ce même ordre d'idées qu'il considère l'Instance Equité et Réconciliation, qui aura à établir les faits, comme "une commission de la vérité et de l'équité", soulignant que "sans jamais être parfaite, la vérité ne peut être que relative même pour l'historien le plus intègre".

Le Souverain a enfin réaffirmé le souci du Royaume de "consolider l'esprit de citoyenneté positive" et de faire en sorte que "la démocra-

tie, le patriotisme et la dissémination de la culture des droits et devoirs de l'homme s'érigent comme le meilleur rempart pour prémunir notre société contre les tendances extrémistes et terroristes, que Nous sommes déterminé, du reste, à combattre avec la ferme volonté de ceux qui veillent à la sécurité et à la stabilité, dans le cadre de la primauté de la loi".

Rappelons que l'"Instance Equité et Réconciliation", que SM le Roi Mohammed VI a installée le 7 janvier 2004 lors d'une cérémonie présidée par le Souverain au Palais Royal à Agadir, a pour objectif immédiat de clore définitivement la page des violations passées des droits de l'Homme dans la sérénité et le respect de la mémoire, sur la base des principes de justice, d'équité, en vue de réaliser la réconciliation.

Son objectif stratégique est de soutenir la transition démocratique et la consolider en ce qu'elle constitue un choix irréversible.

L'Instance agira dans le cadre d'un règlement extra-judiciaire en cours du dossier des violations passées des droits de l'Homme.

Dans un délai de 9 mois prorogable, le cas échéant, de trois mois au maximum, l'Instance doit procéder à l'évaluation globale du processus de règlement du dossier des violations passées des droits de l'Homme depuis son lancement, à la recherche concernant les cas de disparitions forcées non encore élucidées et à la détermination des lieux d'inhumation des victimes des disparitions forcées et de la détention arbitraire.

L'Instance procédera aussi dans les mêmes délais à la poursuite de l'action de l'Instance d'Arbitrage indépendante chargée de l'indemnisation des préjudices subis par les personnes victimes des violations passées des droits de l'Homme, à l'élaboration de propositions et de recommandations concernant l'intégration sociale, la réhabilitation et la réadaptation psychologique et médicale des victimes, le parachèvement du règlement des problèmes administratif, juridique et de réintégration professionnelle non encore résolus et l'examen des demandes relatives aux cas d'expropriation.

Les missions dévolues consistent aussi en l'élaboration d'un rapport officiel comportant aussi bien les conclusions des recherches effectuées que l'analyse des violations passées des droits de l'Homme et un exposé des circonstances liées à ces violations accompagné de recommandations et de propositions à même de prémunir à l'avenir le Maroc.

Toutes les autorités et les établissements publics sont tenus d'apporter leur concours à l'Instance et lui fournir toutes informations et données à même de lui permettre de s'acquitter de ses missions.

J. Ben Hadi

32 détenus, dont Ali Lmrabet, sont graciés

A l'occasion de l'installation de l'"Instance Equité et Réconciliation", le 7 janvier dernier, Mohammed VI a gracié, trente trois personnes condamnées dans diverses affaires, dont les meurtriers de feu Omar Benjelloun, figure emblématique de l'opposition marocaine, sept journalistes ainsi que des détenus qui purgeaient de longues peines d'emprisonnement pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

L'un des principaux bénéficiaires de la grâce royale est Ali Lmrabet, rédacteur en chef des hebdomadaires satiriques "Demain Magazine" et "Doumane". Il avait été condamné l'année dernière à trois ans de prison pour "outrage à la personne du Roi", "atteinte à l'intégrité territoriale" et "atteinte au régime monarchique".

Le Souverain a également gracié trois autres journalistes condamnés à des peines de prison ferme ou assorties de sursis au titre d'une nouvelle loi antiterroriste.

Ils avaient publié des articles dans lesquels des militants islamistes exprimaient leur

soutien aux attentats-suicides commis en mai dernier à Casablanca. Ceux-ci avaient fait 45 morts, dont douze islamistes (...)

Dans un communiqué publié à Paris, l'association Reporters sans Frontières s'est félicitée de la grâce royale accordée aux journalistes et en a remercié le Souverain marocain tout en déplorant que certains des confrères sont restés si longtemps incarcérés.

Source: MAP et Reuters



Ali Lmrabet

Le sens de la Famille

Toutes les valeurs sont importantes dans la vie. Mais chez plusieurs personnes comme chez moi, la valeur la plus importante, c'est d'avoir le sens de la famille.... Il est temps de comprendre un peu le sens du mot FAMILLE et de prendre conscience que celle-ci ne sera pas toujours là.

L'oncle, le cousin, le petit frère, la grand-maman, la nièce... Tous font partie de notre formidable famille. Ce sont des gens comme les autres, mais ce sont aussi des gens qui partagent les mêmes origines, la même culture et les mêmes coutumes que nous. Ce sont des gens qui seront là pour nous aussi longtemps qu'ils vivront. La définition du mot FAMILLE dans le dictionnaire se lit comme suit : *Les personnes apparentées vivant sous le même toit.*

Selon moi, cette définition a été écrite seulement pour les gens qui n'ont pas le sens de la famille élargi... Ce n'est pas parce que quelqu'un vit sous notre toit qu'il fait nécessairement partie de notre famille. Un membre qui ne nous respecte pas ou qui ne nous traite pas comme quelqu'un traite un des siens pourrait très bien nous trahir dès que nous aurions le dos tourné.

Le dictionnaire fait aussi allusion aux personnes *apparentées*. Encore une autre chose absurde!!! Un bon ami, qui a toujours été à nos côtés quoi qu'il arrive sera toujours des nôtres. Il fait partie de notre famille.

Alors, pour chercher en vous la vraie définition du mot FAMILLE, allez chercher plus loin que les personnes qui ont hérité du même sang qui coule dans vos veines et pensez-y : une personne membre de votre famille en qui vous n'avez pas entièrement

confiance ne l'est pas réellement. Et surtout, si vous n'avez d'autre idée de mieux que la médiocre définition de FAMILLE dans le dictionnaire, c'est que vous n'avez pas encore acquis un vrai sens de la famille...

Il faut aussi prendre conscience de la chance que nous avons de ne pas être séparé de ceux qu'on aime et qui nous aiment. Des gens un peu partout dans le monde ont été arrachés de leur famille sans qu'ils le veuillent.

Des catastrophes emportent avec elles les membres des familles de plusieurs personnes à chaque jour. Pensez au récent tremblement de terre en Iran qui a non seulement ravagé la ville de Bam, mais qui a aussi fait des orphelins en plus de tuer 30 000 personnes. Des gens ont tout perdu, de leurs racines et des leurs en quelques minutes. Des gens qui n'avaient pas nécessairement beaucoup d'argent, mais qui avaient un très grand cœur et un sens de la famille ont tout perdu de ce qu'ils avaient. Pendant ce temps, il existe des personnes riches qui avaient cessé de parler aux membres de leur famille depuis longtemps. Ces gens n'en ressentent même pas un pincement au cœur. Plusieurs de mes amies qui habitaient dans un pays ravagé par la guerre avaient quitté ceux qu'ils aiment et leur origines par peur que la guerre n'aille plus loin dans leur vécu. Des gens ont été emportés de force dans un pays étranger pour travailler, laissant tout derrière eux. Tout...

Prenez un petit moment pour parler aux vôtres et leur dire que vous les appréciez car, ils pourraient partir plus vite que vous ne le croyez.

Samira Boucher-Blal (13 ans)